



CHAMBRE DE COORDINATION ET DE DÉVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR BIOLOGIQUE

**FÉDÉRATION D'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE DU QUÉBEC**

PAR

GÉRARD BOUCHARD, PRÉSIDENT

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE VIANDES BIOLOGIQUES DU QUÉBEC
DRUMMONDVILLE, LE 11 FÉVRIER 2010**





PLAN DE LA PRÉSENTATION

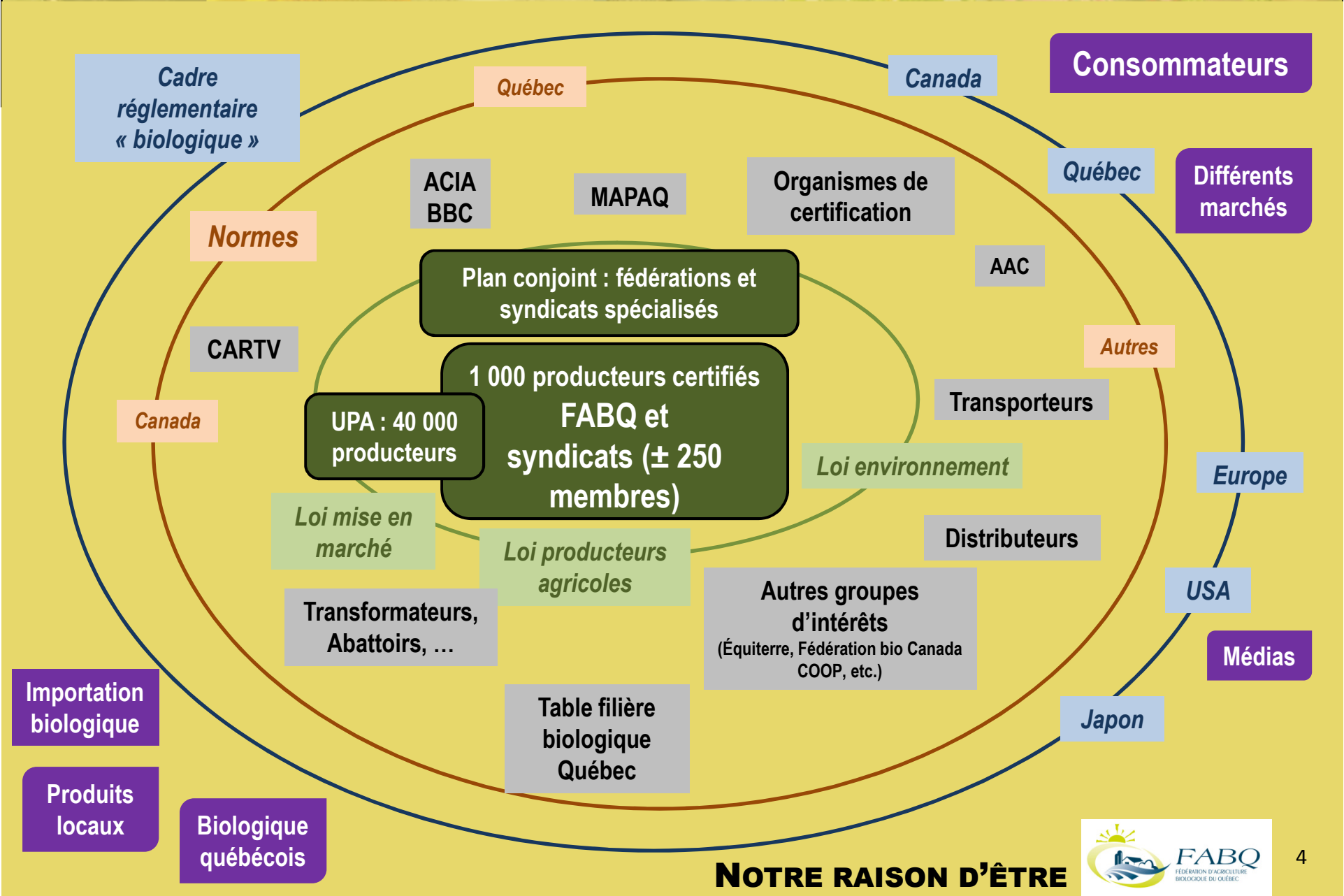
- **Portrait du secteur biologique**
- **Historique du projet de chambre de coordination**
- **Chambre de coordination et de développement**
 - C'est quoi?
 - Pour le secteur biologique
 - Financement
- **Consultation des producteurs**



PORTRAIT DU SECTEUR BIOLOGIQUE



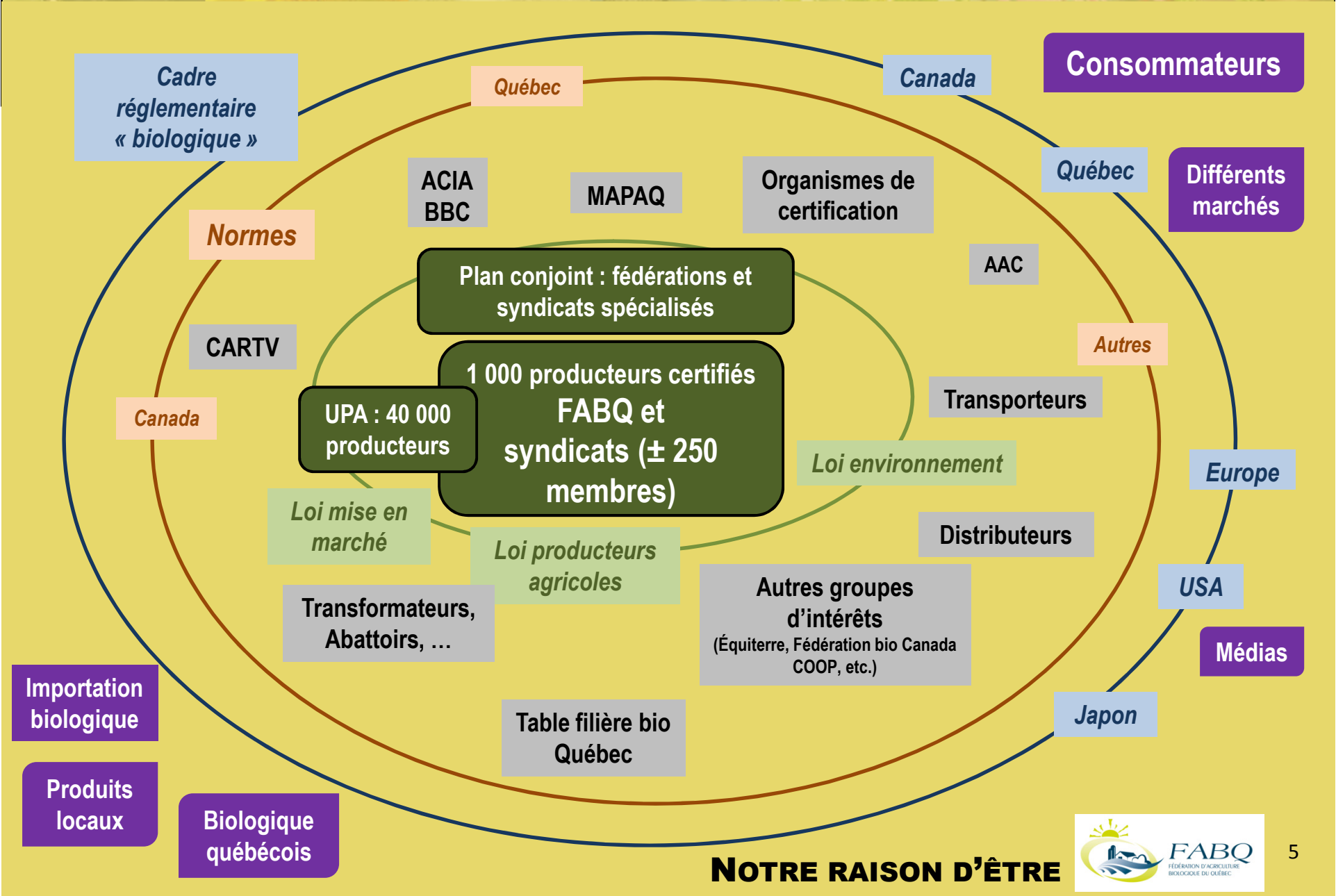
PORTRAIT DU SECTEUR BIOLOGIQUE



NOTRE RAISON D'ÊTRE



PORTRAIT DU SECTEUR BIOLOGIQUE



NOTRE RAISON D'ÊTRE





PORTRAIT DU SECTEUR BIOLOGIQUE

La FABQ : sa mission

- Dans l'action, défendre les intérêts de tous les producteurs agricoles biologiques du Québec
- ± 250 membres sur une possibilité de 1 000




HISTORIQUE DU PROJET DE CHAMBRE DE COORDINATION





HISTORIQUE DU PROJET DE CCD

- **Entre 2005 et 2009 : différentes consultations ont été tenues sur un projet collectif**
- **Hiver 2009 : présentation du projet et ses défis lors de l'AGA de la FABQ; la majorité des 45 producteurs présents demande :**
 - **de poursuivre les démarches concernant la mise en place d'une chambre de coordination et de consulter un maximum de producteurs sur ce projet et son financement**



HISTORIQUE DU PROJET DE CCD

Décembre 2009 : Consultation sur le projet de chambre de coordination (tous les producteurs):

Consultations régionales (vote indicatif) :

- 10 décembre - Saint-Eustache**
- 14 décembre - Rimouski**
- 15 décembre - Sherbrooke**
 - Métabetchouan**
- 16 décembre - Lévis**
- 17 décembre - Drummondville**



HISTORIQUE DU PROJET DE CCD

Hiver 2010 : Consultations des syndicats spécialisés de la FABQ (vote indicatif - rencontres tenues en 2010)

- 14 octobre 2009 - AGA SABQ - Victoriaville
- 19 janvier 2010 - AGA SPLBQ - Lévis
- 11 février 2010 - AGA SPVBQ - Drummondville
- 25 février 2010 - AGA SPGBQ - Drummondville

Consultation provinciale

- 12 mars P.M. 2010 - Lévis (lors de l'AGA de la FABQ)



CHAMBRE DE COORDINATION ET DE DÉVELOPPEMENT

C'EST QUOI ?





LOI SUR LA MISE EN MARCHÉ

Ce que la loi sur la mise en marché permet à une chambre de coordination et de développement (CCD) :

- est un outil de concertation entre les partenaires d'une filière agroalimentaire pour optimiser la production et la mise en marché d'un produit
- doit être formée de producteurs et au moins un partenaire de la filière impliqué dans le secteur
- peut prendre toute mesure pour promouvoir, améliorer, coordonner et développer la production et la mise en marché d'un produit agricole ou alimentaire



IMPLANTATION D'UNE CCD

Étapes d'implantation d'une chambre de coordination :

- 1) Consultation des producteurs**
- 2) Demande d'accréditation de la FABQ à la RMAAQ**
- 3) Entente avec des partenaires**
- 4) Demande de formation d'une chambre de coordination dans le secteur biologique à la RMAAQ**
- 5) Adoption d'un règlement de contribution :
 - Consultation des producteurs et validation en AGA****



IMPLANTATION D'UNE CCD

La FABQ et son projet de Chambre de coordination

- **La FABQ est actuellement à l'étape 1 :**
 - Consulter tous les producteurs biologiques québécois certifiés
- **Le 12 mars 2010 en AGA :**
 - Si les résultats des consultations sont positifs, adoption d'une résolution pour demander l'accréditation à la Régie: Étape 2
- **D'autres consultations à réaliser pour**
 - Étape 3: Entente / partenaires
 - Étape 4: Demande de formation de la CCD à la Régie
 - Étape 5: Adoption d'un règlement de contribution



DÉFIS À RELEVER DANS UNE CHAMBRE DE COORDINATION BIOLOGIQUE





DÉFIS À RELEVER DANS UNE CCD BIOLOGIQUE

Certains défis ont été identifiés:

1) Les règlements et normes en constante évolution

- Complexe à suivre pour les producteurs et les consommateurs; met en péril la crédibilité du secteur

2) La gestion de la certification à la ferme

- Les rapports se multiplient

3) Concordance de l'offre à la demande

- Peu d'information sur les marchés potentiels, les prix, etc



DÉFIS À RELEVER DANS UNE CCD BIOLOGIQUE

Défis n^o1:

- Les règlements et normes en constante évolution

Réponse :

- Assurer la crédibilité de l'appellation biologique

Moyens:

- Effectuer de la veille réglementaire (Europe, États-Unis, Asie)
- Suivi des règlements et normes et leurs évolutions
- Informer, consulter et influencer les principaux intéressés
- Promouvoir l'approche biologique et ses cadres réglementaires
- Autres



DÉFIS À RELEVER DANS UNE CCD BIOLOGIQUE

Défis n^o2:

- La gestion de la certification à la ferme

Réponse :

- Faciliter la gestion de la certification sur les fermes biologiques québécoises

Moyens:

- Optimiser les opérations liées à la certification
- Optimiser les formulaires d'accréditation
- Développer des outils (registres des opérations adaptées à chacune des productions)
- Supporter les producteurs, notamment ceux en transition
- Autres



DÉFIS À RELEVER DANS UNE CCD BIOLOGIQUE

3) Défis n^o3 :

- Concordance de l'offre à la demande

Réponse :

- Appuyer le développement des marchés présentant un potentiel

Moyens :

- Mesurer la viabilité et la faisabilité de répondre aux marchés potentiels
- Mesurer l'intérêt des partenaires
- Développer des chaînes de valeur avec des partenaires
- Aiguiller la production pour les nouvelles opportunités de marchés
- Effectuer de la veille afin de diversifier l'offre de produits biologiques québécois
- Faire la promotion des produits biologiques locaux
- Autres



DÉFIS À RELEVER DANS UNE CCD BIOLOGIQUE

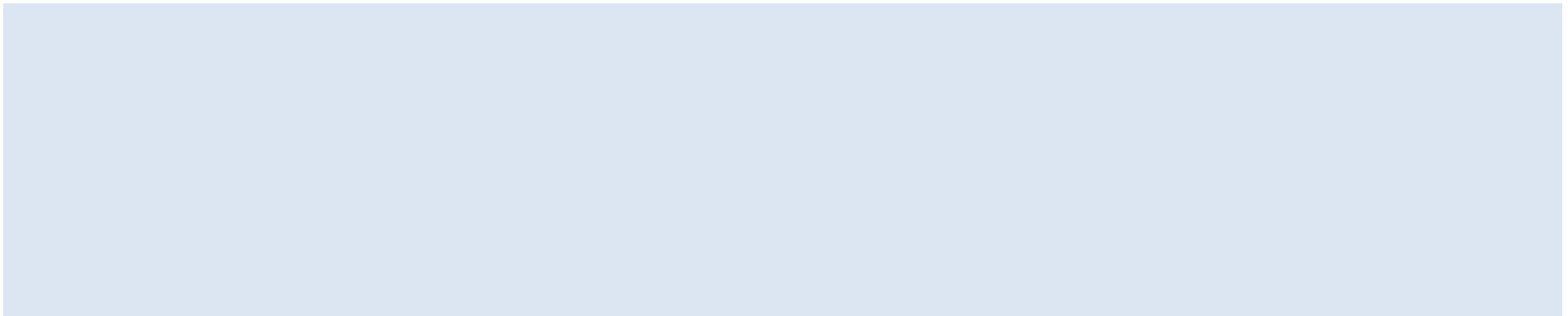
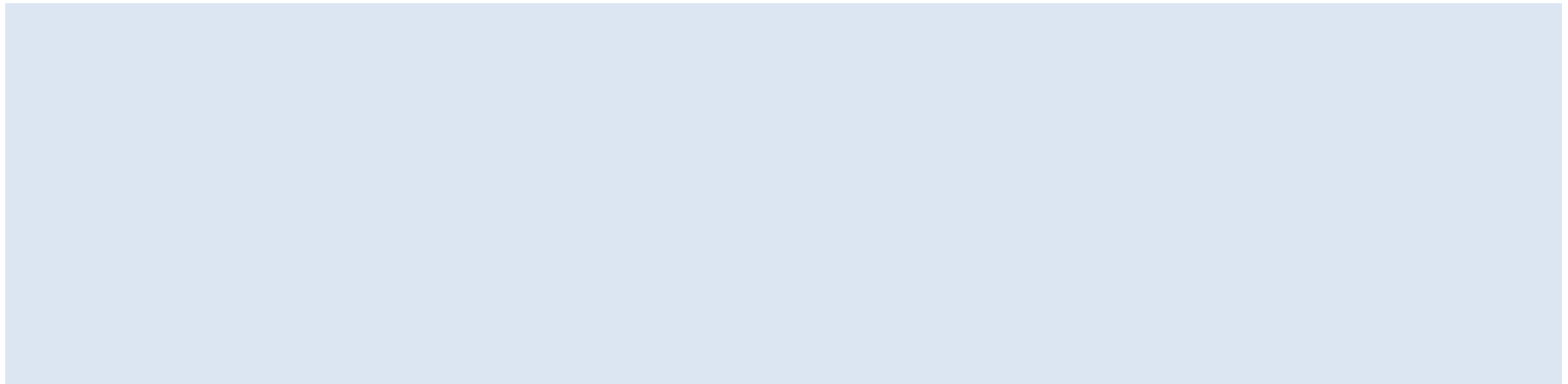
Rythme de développement

- **Les défis seront traités un à la fois**
- **Il est possible que des défis, actuellement non-identifiés, soient pris en charge ultérieurement par la chambre de coordination**
- **Des partenaires pourraient s'ajouter dépendamment des défis abordés**



CCD POUR LE SECTEUR BIOLOGIQUE – ACTEURS ET RÔLES

Rôles/Acteurs	CCD	FABQ	Syndicats biologiques
Mise en marché	non	non	Offices (Plan conjoint)





CHAMBRE DE COORDINATION

FINANCEMENT





LOI SUR LA MISE EN MARCHÉ

Ce que la loi permet (en vertu de l'article 133) :

- **Les membres d'une association accréditée (ex: FABQ) peuvent adopter un règlement de contribution en AGA pour couvrir les coûts relatifs aux devoirs résultant de l'accréditation ou de la participation de l'association (ex .: FABQ) à une chambre de coordination**
- **Toute personne visée par l'accréditation est tenue de payer la contribution**



CE QUI EST ENVISAGÉ

- **Financement des activités par tous les producteurs biologiques québécois certifiés et selon la capacité de chacun**
- **Une contribution à 2 niveaux :**
 - **un montant fixe pour tous**
 - +**
 - **un montant variable, basé sur les recettes ou la taille des entreprises (critères à déterminer)**



CONSULTATION DES PRODUCTEURS





CONSULTATION DES PRODUCTEURS

Projet de chambre de coordination dans le secteur biologique

- **Êtes-vous en faveur de la mise en place de la chambre? (vote indicatif secret)**



MERCI!

